



Association d'intérêt général

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

**Dispositif d'Accueil
en appartements Relais
pour les Familles
(DARF)**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

Dispositif d'Accueil en appartements Relais pour les Familles (DARF)

Bilan de l'activité

2024

L'AUVM s'engage depuis plusieurs années aux côtés du Conseil Départemental du Val-de-Marne en déployant ses ressources pour **favoriser l'insertion sociale durable des femmes isolées accompagnées d'enfants de moins de trois ans, ainsi que des familles faisant l'objet d'une mesure éducative.** La gestion quotidienne de l'hébergement en alternative à l'hôtel constitue un défi constant pour l'AUVM, qui inscrit au cœur de ses valeurs fondamentales le principe d'un « accueil bienveillant ».

La période de l'enfance revêt une importance capitale dans le processus de développement des individus. **La monoparentalité constitue souvent un enjeu majeur, en particulier pour les femmes,** dont elle affecte divers aspects du quotidien, de la recherche d'emploi à la gestion de l'éducation des enfants. En offrant aux familles un hébergement adapté, l'AUVM leur apporte la stabilité nécessaire à la mise en place de leur accompagnement sur le plan de l'insertion sociale et professionnelle.



En partenariat avec le Conseil Département du Val-de-Marne, **l'AUVM a récemment élargi son champ d'intervention à l'accueil de femmes et d'enfants victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales**. L'accompagnement spécialisé de ces personnes nécessite une approche centrée sur la sécurité des familles et la gestion de l'emprise, préalable essentiel à l'engagement dans un parcours d'insertion durable. Au sein de notre Association, la prise en compte de la complexité des problématiques rencontrées par les personnes accompagnées se traduit par une prise en charge individualisée, ainsi que par une connaissance accrue des acteurs du territoire, qui permet de co-construire un projet d'accompagnement adapté et global.

Dans cette optique, et compte tenu de sa politique de lutte contre les hébergements prolongés à l'hôtel, l'AUVM a été associée à un groupe de réflexion organisé en 2007 avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne. Ce groupe a débouché sur la mise en place d'un partenariat formalisé par une convention énonçant **l'accueil dans des appartements relais gérés par l'AUVM de 30 familles ayant séjourné plus de deux ans à l'hôtel**. Ce partenariat a également permis d'instaurer un accompagnement social global et individualisé, en cohérence avec le projet social et pédagogique de l'AUVM, afin de faciliter le logement et l'intégration des familles concernées.

En 2024, l'AUVM a dû faire face à un changement significatif de contexte, marqué par la révision de ses modalités de financement et de régulation par son autorité de contrôle et de tarification. Dans ce contexte, **le Conseil Départemental a pris la décision de stopper, en 2025, les subventions allouées aux dispositifs de logement relais**, laquelle décision a entraîné la réévaluation des stratégies d'hébergement et d'accompagnement mises en place.

Ce changement a conduit l'Association à adapter son approche organisationnelle, tout en restant fidèle à son engagement auprès des familles en situation de précarité hébergées : malgré l'évolution décidée, **l'AUVM maintient sa détermination à poursuivre son action** en garantissant aux familles des sorties aussi sécurisées que possible, en leur proposant des parcours d'insertion adaptés, et en leur permettant une transition stable et accompagnée vers un logement pérenne ou une réorientation adaptée à leurs besoins, repérés par les professionnels.

L'Association travaille activement à la réorientation ou au relogement des familles accueillies, l'objectif étant de finaliser les démarches engagées avant la fermeture officielle du dispositif de logement relais, fixée au 31 août 2025 pour les logements relais et au 31 décembre 2025 pour les femmes victimes de violences conjugales (dates établies par la Direction de l'hébergement des familles vulnérables – DHFV).

Compte tenu de cette réorganisation, la convention signée pour l'accueil de 120 familles jusqu'au 10 juillet 2024 a été renouvelée, puis adaptée à l'accueil de 90 familles jusqu'au 31 décembre 2024. La réduction progressive du nombre de places ainsi formalisée s'inscrit dans un processus de réorientation et de relogement des familles accueillies, qui vise à leur assurer une sortie la plus sécurisée possible avant la fermeture définitive du DARF en 2025.

TÉMOIGNAGE de M^{me} M.

« Quand j'ai été accueillie par l'Association, je ne voyais pas d'issue à ma situation. Ils m'ont offert un logement temporaire, mais surtout un accompagnement qui m'a permis de reprendre pied. Grâce à leur aide, j'ai appris à gérer mes finances, à organiser mes démarches administratives et à retrouver un emploi stable. Au bout de quelques mois, j'ai enfin pu emménager dans mon propre appartement, un lieu que je peux appeler "chez moi". Cette transition n'aurait pas été possible sans leur soutien. Aujourd'hui, je me sens autonome et prête à construire un avenir solide pour ma famille. Je ne les remercierai jamais assez. »

1. LA FORMATION DES PROFESSIONNELLS

En 2024, le service du DARF a accordé une attention particulière à la formation continue de ses professionnels, afin de consolider et compléter leurs compétences, et ainsi d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux ménages accueillis.

► LA FORMATION SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Les référents sociaux ont suivi une formation spécifique sur l'accompagnement des femmes victimes de violences. Cette formation visait à renforcer leurs compétences en matière d'écoute, de soutien psychologique et d'accompagnement des victimes vers des solutions adaptées. Les participants ont pu approfondir leur compréhension des mécanismes

en jeu dans les violences, apprendre à repérer les signes de violences cachées, ainsi que maîtriser les procédures légales et les ressources permettant d'aider ces victimes. Ce renforcement des compétences est essentiel pour garantir un soutien adéquat et sécurisant aux femmes hébergées au sein de la structure.

► LES RENCONTRES AVEC LES PARTENAIRES DU TERRITOIRE

La formation des professionnels du Service s'est également enrichie grâce aux rencontres régulièrement organisées avec différents partenaires du territoire, tels que les acteurs du Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE). Les échanges menés dans ce cadre ont permis aux professionnels du DARF de mieux connaître les



acteurs locaux et d'améliorer leur compréhension des dynamiques territoriales, des ressources disponibles et des opportunités de collaboration. Ces rencontres sont essentielles pour développer un réseau solide et efficace, capable de répondre aux besoins diversifiés des personnes accueillies.

► LA PARTICIPATION AUX « MATINALES DE BONNEUIL »

Le service DARF a poursuivi sa participation mensuelle aux « matinales de Bonneuil », un rendez-vous qui lui permet d'entretenir et d'enrichir ses liens avec son réseau de partenaires. Les rencontres organisées dans ce cadre offrent une plateforme d'échange d'informations et de bonnes pratiques dans le domaine de l'hébergement et de l'accompagnement social. Pour le DARF, elles ont été l'occasion de rencontrer les acteurs de divers dispositifs (tels que Solibail) et de l'Équipe de

développement social (EDS), et ainsi d'enrichir sa compréhension des différentes solutions disponibles pour l'accompagnement des résidents.

► LES FORMATIONS DU SIAO

Enfin, les salariés ont été inscrits aux formations proposées par le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), importantes pour familiariser les nouveaux professionnels avec les démarches de réorientation des personnes accueillies. Cette formation initiale permet de maintenir la réactivité du Service face aux situations d'urgence ou de besoin de réorientation.

Les efforts que nous menons continuellement pour former et informer les professionnels du service DARF témoignent de notre engagement à fournir aux personnes hébergées un accompagnement de qualité, adapté à leurs besoins, et conduit en étroite collaboration avec les partenaires du territoire.

2. L'ADAPTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL À UN TRAVAIL DE RÉORIENTATION ET DE RELOGEMENT DES FAMILLES ACCUEILLIES DANS LE CADRE DU DARF

L'accompagnement des familles accueillies dans les appartements relais repose sur un **travail d'équipe quotidien et structuré** permettant de déterminer des préconisations adaptées en matière de réorientation et de relogement. Tous les membres de l'équipe collaborent étroitement pour analyser les besoins et les situations de chaque famille, à partir des objectifs fixés dans les contrats d'accompagnement individualisé (CAI). Ce processus est ancré dans une démarche de co-construction, dans laquelle le diagnostic initial guide les étapes du suivi, tout en tenant compte des évolutions de la situation de chaque famille au fil du temps.

► L'APPUI SUR LE BILAN DIAGNOSTIC DE DÉPART

Le diagnostic de départ est un élément central de l'accompagnement, car il permet de poser les bases de l'intervention et de clarifier les objectifs spécifiques fixés pour chaque famille. Cette évaluation initiale constitue un cadre de référence, qui permet d'identifier les points forts et les axes de progression de la situation du ménage, en vue de sa stabilisation. Les préconisations de réorientation ou de relogement sont définies en tenant compte de la capacité des familles à atteindre les objectifs du CAI, notamment en termes d'autonomie résidentielle.

► L'ÉVALUATION DU SAVOIR-HABITER

L'une des missions clés du DARF est l'accompagnement au « savoir-habiter », **axe essentiel** de notre intervention. Nos actions, bien que diversifiées, sont toutes interconnectées : travailler sur le savoir-habiter nous conduit à aborder des domaines tels que l'accompagnement budgétaire et le soutien vers un relogement autonome.

Les objectifs initiaux de l'accompagnement au savoir-habiter sont d'évaluer la capacité des résidents à entretenir leur logement, puis d'identifier les axes d'amélioration nécessaires pour leur permettre d'acquérir l'autonomie dont ils auront besoin dans leur futur logement.

L'accompagnement commence dès l'admission de la famille. À cette occasion, le référent présente le logement à la famille, et réalise un état des lieux entrant pour constater l'état initial du lieu d'hébergement mis à sa disposition. Les logements du DARF sont équipés de l'ensemble du mobilier et de l'électroménager nécessaires et adaptés à la composition familiale accueillie.

Nous suivons également l'évolution du logement tout au long de la prise en charge au moyen d'« états des lieux intermédiaires ». Ces bilans permettent d'évaluer son état de propreté, le respect du matériel prêté et la gestion de l'hygiène, essentielle pour éviter l'apparition de nuisibles. En cas de dégradations, nous demandons aux familles de prendre les mesures nécessaires pour remettre le logement en ordre.

TÉMOIGNAGE

de M^{me} B.

« Lorsque j'ai été accueillie par l'Association, j'ai trouvé bien plus qu'un logement, à savoir un endroit sûr, de l'écoute et un véritable soutien. Grâce à l'accompagnement de l'équipe, j'ai repris confiance en moi, avancé dans mes démarches et commencé à reconstruire ma vie. Aujourd'hui, je me sens enfin prête à tourner la page et à bâtir un avenir meilleur. Merci pour tout ! »

L'accompagnement au savoir-habiter est étroitement lié à celui de la gestion budgétaire, ces deux missions se complétant pour préparer les familles au relogement. Aider les familles à se constituer une épargne est important pour leur permettre d'investir dans leur futur logement (achat de meubles et autres dépenses liées à l'installation).

Enfin, un état des lieux sortant est effectué à la sortie de la famille. Il permet d'évaluer l'investissement du logement par ses occupants et de déterminer le matériel à remplacer, ou les travaux à réaliser, avant l'arrivée du nouveau ménage ou la résiliation consécutive à l'arrêt du dispositif. Cette approche garantit aux personnes accueillies une sortie sécurisée du dispositif et une préparation optimale au relogement autonome.

Des logements en bon état permettent aux familles de vivre dans des conditions décentes, indispensables à leur bien-être physique et psychologique.

Un espace de vie salubre et fonctionnel favorise l'inclusion sociale et améliore les perspectives de réinsertion. Par ailleurs, des appartements correctement entretenus offrent aux enfants un cadre stable, essentiel pour leur développement et leur réussite scolaire. Un accompagnement autour du savoir-habiter est mené par **les référentes sociales** afin de garantir le bon entretien du logement, et de soutenir la famille en cas de difficultés. Grâce à son expertise et à ses différentes interventions, **l'agent technique du DARF** contribue activement au maintien des logements en bon état.

Enfin, l'entretien régulier des lieux d'hébergement permet de prévenir leur dégradation à long terme, et ainsi de garantir la pérennité de leur mission sociale et de réduire les coûts futurs. Accueillir les familles dans des conditions optimales favorise leur épanouissement et leur capacité à surmonter les difficultés, tout en renforçant le rôle de levier joué par les appartements relais dans leur accompagnement vers une insertion durable.

► LE SUIVI DE LA PARENTALITÉ

Le soutien à la parentalité constitue un axe central de l'accompagnement social global dispensé par le service DARF. Afin d'assurer un lien mère-enfant adapté, l'équipe de référentes sociales établit un **climat de confiance** avec les familles, condition essentielle à un accompagnement efficace.

Monographie de Madame K.

Contexte menant à l'orientation

À la suite de graves conflits familiaux, Madame K. et son fils ont dû quitter l'appartement de la mère de celle-ci, où ils résidaient. Faute de solution d'hébergement, ils ont alors intégré un squat durant quelques mois, avant d'être expulsés par les forces de l'ordre. Se retrouvant sans domicile, Madame K. a sollicité l'Espace départemental des solidarités (EDS) pour bénéficier d'un accompagnement par une assistante sociale, lequel accompagnement a marqué le début de son parcours d'hébergement. Une prise en charge via le 115 a été mise en place. **La mère et son fils ont été hébergés dans divers hôtels sociaux du Département pendant environ un an**, période durant laquelle Madame K. a découvert sa grossesse. La famille a ensuite été prise en charge par la DHFV, dans un foyer mère-enfant permettant à Madame K. d'être soutenue dans son rôle parental, avant d'être orientée vers le dispositif d'appartements relais de l'AUVM. À son arrivée au sein de l'Association, les enfants de Madame K. étaient respectivement âgés de deux ans et demi et quatre ans.

Objectifs de départ

Dès son arrivée, Madame K. s'est rapidement adaptée et a activement cherché à améliorer sa situation. Toutefois, l'une des premières évaluations a révélé que sa maîtrise insuffisante du français représentait un obstacle majeur à son insertion sociale et professionnelle. Les objectifs d'accompagnement suivants ont donc été définis pour soutenir son autonomie.

- 1. Insertion professionnelle :** accompagner Madame K. dans la recherche de cours de français, afin d'améliorer ses chances d'insertion.
- 2. Parentalité :** l'aider dans son rôle de parent, en particulier concernant l'accompagnement scolaire de ses enfants.
- 3. Savoir-habiter :** la soutenir dans la gestion de son logement et le paiement de ses charges.

Évolution de la situation selon les trois axes de l'accompagnement

- 1. Insertion professionnelle.** Madame K. a suivi des cours de « français langue étrangère » (FLE), qui ont renforcé

« Dès son arrivée, Madame K. s'est rapidement adaptée et a activement cherché à améliorer sa situation. »

sa confiance en elle et facilité son insertion. Elle a par ailleurs cumulé des emplois temporaires dans le secteur du bionettoyage, avant de trouver un CDI à temps partiel (30 heures hebdomadaires) en tant qu'aide-ménagère auprès de particuliers, grâce à son réseau et au soutien de sa référente sociale de l'AUVM.

- 2. Parentalité.** Malgré la barrière de la langue, Madame K. s'est toujours investie dans le bon développement de ses enfants. Pour suivre leur scolarité, elle a fait preuve de persévérance et, progressivement, elle a sollicité de moins en moins d'aide. Grâce à l'accompagnement de sa référente sociale, elle est parvenue à surmonter certaines difficultés culturelles, toujours dans l'intérêt de ses enfants.

- 3. Savoir-habiter.** Avant d'intégrer le dispositif d'appartements relais, Madame K. n'avait jamais occupé de logement pérenne, d'où la mise en place d'un accompagnement pour l'aider à acquérir les compétences nécessaires à la gestion de son logement. Malgré des difficultés ponctuelles liées à des périodes de chômage et à certains délais administratifs, elle est toujours restée proactive et a régulièrement sollicité la référente sociale en cas de besoin. Aujourd'hui, le paiement de sa participation financière est à jour, et son logement est entretenu. Par ailleurs, elle n'a rencontré aucun problème avec ses voisins et s'implique activement dans la vie associative de son quartier.

Conclusion

Même si la situation de Madame K. est aujourd'hui stabilisée, l'accompagnement de 18 mois dont elle a bénéficié n'a pas suffi à garantir sa complète sécurisation. Cependant, sa situation ne répond plus aux nouveaux critères de prise en charge de la DHFV (ses enfants étant âgés de plus de trois ans et la durée de son accompagnement ayant dépassé 18 mois), qui a donc mis fin à son accompagnement dans le cadre du dispositif DARF. Toutefois, la collaboration de l'AUVM avec ses partenaires a permis de trouver une solution adaptée pour Madame K., qui attend désormais une réponse du bailleur concernant l'étude de son dossier de logement par la Commission d'attribution.

L'observation quotidienne des mères et de leurs enfants lors des repas, des devoirs ou d'autres activités domestiques permet d'évaluer l'investissement parental et l'environnement de vie des enfants accueillis. Des rendez-vous familiaux, des moments de jeu ou des activités extérieures permettent également d'observer la qualité des interactions au sein de la famille et le rôle parental en situation réelle.

Si des inquiétudes apparaissent quant à la qualité du lien entre la mère et son enfant, ou quant à la gestion du bien-être de ce dernier, une rencontre est organisée avec la mère afin d'aborder avec elle ces questions et de mettre en place un accompagnement spécifique. Pour soutenir les mères dans leur rôle et garantir le bien-être de leurs enfants, des objectifs liés à la parentalité peuvent être définis dans les contrats d'accompagnement individualisés (CAI).

En l'absence d'inquiétudes majeures, nous concentrons notre accompagnement sur d'autres registres identifiés comme fragiles, tels que la gestion du logement ou le traitement des démarches administratives, tout en restant vigilants sur la question de la parentalité. Ce soutien vise à renforcer les capacités parentales des personnes accueillies et à favoriser un environnement stable et favorable au développement des enfants.

TÉMOIGNAGE de M^{me} D.

« Quand je suis arrivée à l'AUVM avec mes deux enfants, je me sentais dépassée. L'hébergement dans un logement m'a considérablement aidée, mais le soutien à la parentalité m'a encore plus marquée : les ateliers, les conseils et même les moments d'échange avec d'autres mamans m'ont permis de retrouver confiance en mon rôle de mère. Mes enfants ont également bénéficié d'activités qui les ont aidés à s'épanouir malgré les épreuves. Grâce à l'Association, nous avons pu recréer un équilibre familial et repartir sur de meilleures bases. Merci pour tout ce que vous avez fait pour nous. »

► **L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

Le soutien à l'insertion professionnelle est un pilier essentiel de l'accompagnement des familles accueillies au sein du DARF, car il contribue directement à leur autonomie et à la sécurisation de leur sortie du dispositif. **L'accès à un emploi ou à une formation représente un levier majeur dans le parcours d'insertion de nombreuses mères isolées**, à qui il offre la stabilité financière et l'autonomie indispensables pour réussir une transition vers un logement stable et pérenne.

L'équipe de référentes sociales du DARF analyse la situation professionnelle de chaque parent, en particulier des mères, en fonction de leurs compétences, de leurs aspirations et des opportunités. **Une fois le diagnostic effectué, des pistes concrètes sont explorées**, telles que l'accès à la formation, la recherche d'emploi ou encore la mise en place de stages et de dispositifs d'accompagnement à la réinsertion professionnelle.

En parallèle, l'insertion professionnelle permet de travailler à une sortie sécurisée du dispositif pour les familles, en favorisant leur intégration durable dans la société et en leur offrant un cadre propice à l'autonomie. En développant la compétence professionnelle des parents, le soutien apporté contribue non seulement à stabiliser leur situation financière, mais aussi à renforcer leur confiance en eux et leur capacité à gérer les aspects pratiques de leur vie quotidienne. En effet, **l'accès à un emploi ou à une formation constitue un facteur clé dans le processus de relogement** ou de réorientation des personnes accompagnées vers des dispositifs adaptés et permet de réduire les risques de retour à la précarité.

En offrant des perspectives à long terme aux familles accueillies par le Service, **l'accompagnement à l'insertion professionnelle représente une étape stratégique de leur parcours**. Cet accompagnement, réalisé en coordination avec des partenaires spécialisés, tels que les dispositifs d'insertion locale ou les missions locales – qui jouent un rôle crucial dans l'accès des personnes accompagnées à des opportunités professionnelles –, est lié à leur projet de vie. Il les aide à structurer et à planifier leur sortie en toute sécurité. Ainsi, plus qu'un simple objectif en soi, l'insertion professionnelle constitue un



véritable levier pour garantir aux familles une sortie du dispositif durable et sécurisée, en leur permettant d'acquérir les outils nécessaires à leur future autonomie et d'assurer leur stabilité à long terme.

► LA COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES POUR LES RELOGEMENTS ET LES RÉORIENTATIONS

La réussite de nos projets de relogement et de réorientation repose également sur **l'étroite collaboration que nous entretenons avec nos partenaires territoriaux**, tels que la DHFV, le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL), les espaces des solidarités (EDS) et les mairies.

Chacun de ces acteurs joue un rôle spécifique et complémentaire dans l'orientation des familles vers des dispositifs adaptés à leurs besoins. Par exemple, le SIAO offre un accès aux places d'hébergement et de logement social, tandis que la DHFV et la DRIHL coordonnent des solutions d'insertion durable, en lien

avec les bailleurs sociaux. Les mairies apportent, quant à elles, un soutien administratif et, parfois, des solutions locales de logement. Ces différentes collaborations optimisent l'accompagnement des familles vers une autonomie durable grâce à une réactivité accrue et des réponses personnalisées.

► LES ACTIONS COLLECTIVES

Les actions collectives menées en centre d'hébergement jouent un rôle essentiel dans le développement d'un cadre de vie plus inclusif et solidaire. Motivées par des préoccupations sociales, ces actions visent à rompre l'isolement des personnes accueillies, ainsi qu'à les **sensibiliser à la culture** et à de nouvelles activités. En permettant aux résidents de tisser des liens entre eux, les actions collectives **renforcent la solidarité**. Elles réduisent aussi l'isolement social susceptible d'entraîner de nombreuses répercussions sur leur santé et leur bien-être et, en conséquence, de freiner l'évolution de leur situation. Enfin, les actions collectives offrent aux référentes sociales l'opportunité d'**accompagner les familles dans un cadre différent** et de recueillir des observations partagées.

Au cours de l'année 2024, les référentes sociales ont proposé différents temps collectifs aux résidents. Ces différents temps, conçus et organisés lors des « réunions actions collectives » tenues un vendredi matin de chaque mois, ont permis de renforcer les liens entre les participants et, ainsi, de leur offrir un meilleur accompagnement social.

Des **activités manuelles** ont également été proposées aux mères et à leurs enfants, non seulement pour renforcer les liens familiaux, mais aussi pour permettre à celles-ci de découvrir de nouvelles activités à moindre coût, reproductibles par la suite avec leurs enfants.

Durant l'été, des **activités extérieures** ayant pour thème « les olympiades » se sont déroulées à la base de loisirs de Créteil. Ces activités ont favorisé la cohésion de groupe et le développement et/ou le renforcement de l'esprit d'équipe des résidents.

Malgré un contexte particulier en 2024, les référentes sociales se sont fortement engagées dans la recherche et l'organisation d'activités collectives destinées aux résidents au cours du premier semestre. En revanche, le second semestre a été consacré au travail de réorientation et de relogement des familles en vue du démantèlement du service DARF. De fait, aucune action collective n'a été proposée aux résidents durant cette période.



3. LA SORTIE DES FAMILLES

L'accompagnement des familles vers la sortie du dispositif requiert une grande réactivité de la part des professionnels : il s'agit de répondre au mieux à leurs besoins spécifiques tout en assurant une coordination étroite entre les différents acteurs impliqués, notamment au moment du départ. Cette phase de transition est fondamentale pour préparer au mieux la séparation des résidents avec l'institution et leur passage vers l'autonomie. La réflexion collective menée en équipe est essentielle pour éviter les ruptures de parcours, en particulier aux familles les plus vulnérables. En anticipant ces enjeux, les professionnels peuvent élaborer des projets cohérents et favorables à des sorties réussies.

Malgré la complexité des situations des familles accueillies, leur relogement reste notre objectif central. Il représente non seulement une réussite pour les personnes accompagnées, mais aussi une mesure de succès pour notre équipe. Bien que certaines familles puissent nécessiter une réorientation, leur accompagnement vers l'autonomie demeure notre priorité, et leur relogement, notre objectif final.

Ce processus est soutenu par une collaboration renforcée avec divers partenaires tels que la

DHFV, les bailleurs sociaux, le 1 % logement et la DRIHL, via le Syplo (Système priorité logement), qui œuvrent tous ensemble lorsque la famille est prête à quitter le dispositif. Le moment venu, la référente sociale de l'AUVM accompagne la famille dans ses démarches de recherche et de visite de logement, afin de faciliter sa transition vers son futur domicile. Une fois le bail signé, elle les guide dans les formalités administratives nécessaires et les assiste lors de l'état des lieux d'entrée.

Entre la signature du bail et l'état des lieux de sortie, la référente évalue les éventuels travaux de rénovation nécessaires dans le logement relais, afin de préparer au mieux l'arrivée des prochaines familles et/ou la résiliation. Ce suivi rigoureux permet d'assurer une transition sereine et durable pour chaque famille.

Notons enfin que, parfois, la durée entre la réponse positive de la Commission d'attribution des logements (CAL) et l'intégration du logement peut se révéler très longue, et mettre en difficulté les familles. Ce type de situation est notamment dû aux travaux réalisés par les bailleurs. En pareil cas, l'équipe intervient très régulièrement auprès de la famille concernée pour l'aider à gérer les angoisses liées à l'attente ainsi qu'à rester prête à emménager le moment venu.

4. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

Les faits marquants de l'année 2024 incluent l'arrêt de l'activité du service DARF, une transition majeure qui a nécessité un important travail de réorientation et de relogement des personnes concernées. Cette transformation a mobilisé des ressources considérables et exigé une coordination étroite entre les différentes instances concernées, nécessaire pour assurer

une prise en charge efficace et respectueuse des besoins individuels des personnes accompagnées. **Les efforts déployés ont permis d'obtenir des résultats positifs**, avec une réinstallation réussie des résidents dans des structures ou logements adaptés, tout en répondant aux objectifs fixés pour organiser l'arrêt définitif de l'activité du DARF.

Chiffres

2024

DONNÉES ANNUELLES

N.B. Les chiffres ci-dessous sont liés au contexte de fermeture du dispositif.

- Nombre d'admissions en 2024 : **12 admissions**, soit 29 personnes.
- Nombre de personnes hébergées : **343 personnes accueillies** (dont 113 adultes, 14 enfants majeurs et 216 mineurs, parmi lesquels six sont nés en cours de prise en charge), soit 108 situations familiales.
- Nombre de nuitées théoriques : **38 400 nuitées** (21 840 jusqu'au 30 juin 2024 + 16 560 du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024).
- Nombre de nuitées réalisées : **31 287 par les ménages**, soit 99 936 par les personnes.

Le travail effectué autour de la sortie des familles s'est intensifié en raison du nombre important de prises en charge achevées en 2024.

- Nombre de sorties : **52 ménages**, soit 159 personnes.
- Taux de rotation : **46,35 %**.
- Taux d'occupation : **81,47 %** (nous sommes dépendants des orientations effectuées vers notre Service).
- Nombre de naissances en cours de prise en charge au cours de l'année 2024 : **six naissances**.

► SITES D'ACCUEIL

Appartements relais meublés, individuels ou partagés, du T1 au T5, répartis entre 22 communes du Val-de-Marne.

Au vu du contexte de fermeture, 26 appartements sont sortis du dispositif en 2024.

1. TRANCHES D'ÂGE (343 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
0-3 ans	48	14,00
4-10 ans	127	37,00
11-14 ans	27	7,90
15-17 ans	14	4,00
18-25 ans	24	7,00
26-30 ans	16	4,70
31-49 ans	82	23,90
50-59 ans	4	1,20
60-64 ans	1	0,30

En 2024, nous avons accueilli **113 adultes et 230 enfants**, dont 14 majeurs accompagnant leur famille.

2. COMPOSITIONS FAMILIALES (108 SITUATIONS)

	Nombre	Pourcentage
Femme + 1 enfant	33	30,60
Femme + 2 enfants	38	35,20
Femme + 3 enfants	15	13,90
Femme + 4 enfants	12	11,10
Femme + 5 enfants	3	2,80
Homme + enfants	1	0,90
Femme isolée	1	0,90
Couple + 2 enfants	4	3,70
Couple + 4 enfants	1	0,90

En 2024, les femmes avec enfants représentaient **93,60 % du public accueilli** ; les couples avec enfants, 4,60 % de ce public.

Par ailleurs, 0,90 % du public correspondait à des hommes avec enfants ; 0,90 % à des personnes isolées.

Enfin, six femmes ont accouché pendant leur prise en charge en 2024.

3. DURÉES D'HÉBERGEMENT (108 SITUATIONS)

	Nombre	Pourcentage
8 jours à 6 mois	2	1,90
6 à 12 mois	12	11,10
12 à 18 mois	18	16,70
18 à 24 mois	11	10,20
24 à 36 mois	28	25,90
36 à 48 mois	15	13,90
Plus de 48 mois	22	20,40

4. ORIGINES GÉOGRAPHIQUES (108 SITUATIONS)

	Nombre	Pourcentage
94 (Val-de-Marne)	108	100

5. NATIONALITÉS (113 ADULTES)

	Nombre	Pourcentage
Hors UE (Union européenne)	94	83,20
UE	19	16,80

6. SITUATIONS AU REGARD DU LOGEMENT (337 PERSONNES)

N.B. En raison de six naissances en cours de prise en charge, les calculs ont été réalisés sur une base de 337 personnes à l'entrée, tandis qu'ils l'ont été sur une base de 343 personnes à la sortie.

À l'entrée (337 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Hôtel	178	52,80
Centre Maternel	42	12,50
Structure d'urgence	36	10,70
Structure d'insertion	16	4,70
Camp/caravane	10	3,00
Logement chez un tiers	9	2,70
Squat	4	1,10
CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile)	3	0,90
Logement personnel	3	0,90
Autre	36	10,70

À la sortie (343 personnes)

	Nombre	Pourcentage
Maintien appartement relais AUVM	174	50,60
Logement social	119	34,70
Orientation hôtel et fin de prise en charge	12	3,50
Structure d'insertion	12	3,50
Logement privé	5	1,50
Logement chez un tiers	4	1,20
CHU (centre d'hébergement d'urgence)	2	0,60
ALJT (Association pour le logement des jeunes travailleurs)	1	0,30
Autre	14	4,10

7. RESSOURCES (113 ADULTES)

N.B. Totaux supérieurs à 100 % car une même personne peut disposer de plusieurs types de ressources.

À l'entrée (113 adultes)

	Nombre	Pourcentage
Revenus liés à l'emploi	65	57,50
Allocations familiales	59	52,20
PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant)	35	31,00
ASF (allocation de soutien familial)	28	24,80
RSA (revenu de solidarité active) majoré	20	17,70
Prime d'activité	19	16,80
AAEH (allocation éducation enfant handicapé)	14	12,40
RSA socle	13	11,50
CF (complément familial)	9	8,00
Prime d'activité majorée	7	6,20
AAH (allocation aux adultes handicapés)	3	2,70
Indemnités journalières	3	2,70
Pension d'invalidité	0	0,00
CLCA (complément de libre choix d'activité)	0	0,00
ARE (aide au retour à l'emploi)	0	0,00
Autre	3	2,70
Sans revenus	6	5,30

Étude des revenus issus du travail uniquement (65 adultes)

	Nombre	Pourcentage
< 500 euros	2	3,10
De 501 à 750 euros	5	7,70
De 751 à 1 100 euros	29	44,60
De 1 101 à 1 500 euros	13	20,00
De 1 501 à 2 000 euros	12	18,50
> 2 000 euros	4	6,10

À la sortie (113 adultes)

N.B. Une même famille peut bénéficier de plusieurs types de ressources.

	Nombre	Pourcentage
Revenus liés à l'emploi	74	65,50
Allocations familiales	57	50,40
ASF	30	26,50
Prime d'activité	26	23,00
PAJE	26	23,00
RSA majoré	15	13,30
RSA socle	14	12,40
AEEH	14	12,40
CF	11	9,70
Prime d'activité majorée	6	5,30
AAH	3	2,70
ARE	2	1,80
Indemnités journalières	1	0,90
Pension invalidité	0	0,00
CLCA	0	0,00
Autre	5	4,40
Sans revenus	5	4,40

Étude des revenus issus du travail uniquement (74 adultes)

	Nombre	Pourcentage
< 500 euros	3	4,10
De 501 à 750 euros	7	9,50
De 751 à 1 100 euros	28	37,80
De 1 101 à 1 500 euros	17	23,00
De 1 501 à 2 000 euros	12	16,10
> 2 000 euros	7	9,50

8. SITUATIONS AU REGARD DE L'EMPLOI (113 ADULTES)

À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Sans emploi	47	41,60
CDI temps partiel	19	16,80
CDI temps plein	15	13,20
CDD temps partiel	8	7,10
Formation rémunérée	8	7,10
CDD temps plein	7	6,20
CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion)	4	3,50
Formation non rémunérée	1	0,90
Contrat apprentissage	1	0,90
Intérim	1	0,90
Auto-entrepreneuriat	1	0,90
Retraite	1	0,90

À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Sans emploi	39	34,60
CDI temps partiel	25	22,10
CDI temps plein	21	18,60
CDD temps partiel	8	7,10
Formation rémunérée	6	5,30
CDDI	5	4,30
CDD temps plein	4	3,50
Intérim	2	1,80
Vacations	1	0,90
Contrat d'apprentissage	1	0,90
Retraite	1	0,90
Formation non rémunérée	0	0,00
Études	0	0,00
Auto-entrepreneuriat	0	0,00

9. PROTECTION SOCIALE (113 ADULTES)

À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
PUMa (protection universelle maladie) + CSS (complémentaire santé solidaire)	110	97,30
PUMa + mutuelle	2	1,80
AME (aide médicale d'État)	1	0,90
Aucun droit	0	0,00

À la sortie

	Nombre	Pourcentage
PUMa + CSS	110	97,30
PUMa + mutuelle	1	0,90
AME	1	0,90
Aucun droit	1	0,90

10. SITUATIONS AU REGARD DE LA SANTÉ

Adultes (113 adultes)

N.B. Pourcentages réalisés sur la base de 113 adultes. Une même personne pouvant avoir besoin de plusieurs orientations vers des soins, le total dépasse 100 %. **En 2024, le besoin de soins à l'admission concernait 46,90 % de l'ensemble des adultes reçus.**

	Nombre	Pourcentage
Médecine générale	25	22,10
Suivi de grossesse	8	7,10
CMP (centre médico-psychologique)	5	4,40
Soins dentaires	4	3,50
Soins ophtalmologiques	2	1,80
Hospitalisation	2	1,80
Urgences	1	0,90
Autre	7	6,20

Soulignons que, à la sortie et/ou au 31 décembre 2024 :

- 5 adultes étaient reconnus par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) en **situation de handicap à un taux compris entre 50 et 80 %**,
- 2 adultes étaient reconnus par la MDPH en **situation de handicap à plus de 80 %**,
- 3 personnes bénéficiaient d'une reconnaissance de leur qualité de travailleur handicapé (**RQTH**).

Par ailleurs, 40 femmes, soit 37,04 % des femmes accueillies en 2024, avaient subi des **violences** avant leur admission à l'AUVM.

Enfants (230 enfants, dont 14 majeurs accompagnant leur parent)

N.B. Un même enfant pouvant avoir besoin de plusieurs orientations vers des soins, le total des pourcentages dépasse 100 %. En 2024, le besoin de soins à l'admission concernait 60,87 % de l'ensemble des enfants accueillis.

	Nombre	Pourcentage
PMI (Protection maternelle et infantile)	56	24,30
Médecine générale	39	17,00
CMPP (centre médico-psycho-pédagogique)	22	9,60
CMP	14	6,10
Soins dentaires	4	1,70
Hospitalisation	3	1,30
Soins ophtalmologiques	2	0,90
Urgences	0	0,00
Soins pour toxicomanie	0	0,00
Autre	5	2,20

Soulignons que, à la sortie et/ou au 31 décembre 2024 :

- 5 enfants étaient reconnus par la MDPH **en situation de handicap à un taux inférieur à 50 %**,
- 13 enfants étaient reconnus par la MDPH en situation de handicap **entre 50 et 80 %**,
- 1 enfant était reconnu par la MDPH en situation de handicap **à plus de 80 %**.

Par ailleurs :

- 8 enfants étaient suivis dans le cadre d'une **mesure AEMO** (aide éducative en milieu ouvert),
- 3 l'étaient dans le cadre d'une **mesure AED** (aide éducative à domicile),
- 1 enfant a été **placé** pendant sa prise en charge,
- 2 enfants bénéficiaient d'un **suivi enfance spécifique externe**.



Association d'intérêt général

4 rue du Docteur Calmette 94310 ORLY

Tél : 01 45 97 24 05 • info@auvm.org

N° SIRET : 332 335 702 000 46 • Code APE : 8790 B

www.auvm.org